

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-738** concernant la division de la municipalité en 10 districts électoraux.

Celui-ci procède à la division du territoire de la Ville en districts électoraux, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le 31 octobre 2024.

Shawinigan, ce 23 août 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe